



**GRAND QUARTIER GÉNÉRAL**

Service de l'accès et de la protection de l'information  
1701, rue Parthenais, UO 1510  
Montréal (Québec) H2K 3S7

Notre référence : 1904 132

Le 31 janvier 2020

**OBJET :** *Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1) (Loi sur l'accès), concernant les mesures disciplinaires prises contre des agents de la SQ en lien avec les allégations et plaintes enquêtées par le SPVM entre le 21 janvier 2016 et le 9 août 2018*

Madame,

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 29 avril 2019, visant :

- 1. *Tout document qui fait état de mesures disciplinaires déjà prises contre un ou des agents de la Sûreté du Québec pour "manquement ou omission dans son devoir et obligations en tant que policier" directement relié aux allégations et plaintes enquêtées par le SPVM entre le 21 janvier 2016 et 9 août 2018***

Étant donné que le seul dossier disciplinaire ouvert en lien avec ces allégations et ces plaintes s'est finalisé par un rejet de la plainte, nous ne détenons aucun document faisant état de telles mesures disciplinaires (art. 1 de la *Loi sur l'accès*).

- 2. *Tout document qui fait état de mesures disciplinaires déjà prises contre un ou des agents de la Sûreté du Québec pour "manquement ou omission dans son devoir et obligations en tant que policier" depuis le 9 août 2018***

Le tableau suivant présente le nombre de dossiers disciplinaires qui se sont soldés, entre août 2018 et août 2019, par une ou plus d'une sanction disciplinaire. Ces sanctions ont été imposées suite à la tenue d'une audience devant un officier désigné, devant un comité de discipline d'un membre ou devant un comité de discipline de 3 membres tenue conformément aux articles 52 et 80 du *Règlement sur la discipline interne des membres de la Sûreté du Québec* et suite à la tenue d'une audience devant un comité formé en vertu de l'article 119(2) de la *Loi sur la police (LSP)*.

Nombre de dossiers disciplinaires de la Sûreté du Québec ayant mené à des sanctions disciplinaires suite à la tenue d'une audience entre août 2018 et août 2019		
Dossier	Type d'audience	Sanctions disciplinaires
1	Officier désigné	Suspension
2	Officier désigné	Avertissement
3	Officier désigné	Suspension
4	Officier désigné	Réprimande
5	Officier désigné	Réprimande
6	Officier désigné	Réprimande
7	Officier désigné	Suspension
8	Officier désigné	Réprimande
9	Officier désigné	Réprimande
10	Comité de discipline 1 membre	Suspension
11	Comité de discipline 1 membre	Réprimande et suspension
12	Comité de discipline 1 membre	Suspension
13	Comité de discipline 1 membre	Suspension
14	Comité de discipline 3 membres	Destitution
15	Comité de discipline 3 membres	Destitution et suspension
16	Comité de discipline 3 membres	Suspension
17	Comité de discipline 3 membres	Suspension
18	Comité de discipline 3 membres	Destitution
19	Comité 119(2) LSP	Suspension
20	Comité 119(2) LSP	Suspension

Vous trouverez, ci-joint, l'article de loi cité, ainsi que l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès*.

Veillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

**ORIGINAL SIGNÉ**

Esther Fernandez  
Responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels